Site classé

N° 50015

Condé-sur-Vire

Roches de Ham

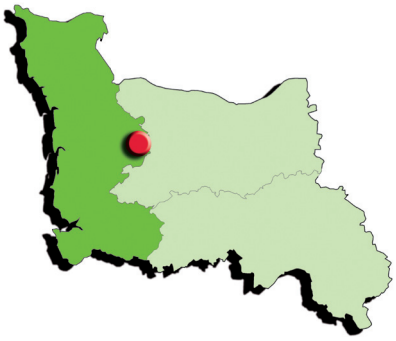

Situation

La commune de Condé-sur-Vire se situe à 9 km au sud-est de Saint-Lô. Les Roches de Ham se trouvent à 2 km au sud du bourg, à l'ouest de la D 551 vers Domjean.

DREAL/P. Galineau

Les Roches de Ham et la Vire

Typologie
Site pittoresque

Commune concernée
Condé-sur-Vire

Surface
4 ha

Date de classement
Arrêté du 22 juillet 1914

Histoire

« Le site des Roches de Ham est en grande partie le résultat de son histoire géologique. Il oppose avec vigueur la vallée de la Vire, faite d'alluvions récentes, et les spectaculaires falaises schisteuses, d'origine sédimentaire très ancienne ». C'est la Vire qui marque l'histoire du site en butant sur la barrière rocheuse qu'elle contourne en de larges méandres. Les vieilles roches ont vu arriver les premiers hommes et naître le bocage. Au Moyen-Âge, la campagne est peu occupée ; quelques habitations sont entourées de labours limités par des haies. Au cours des siècles, le bocage s'étend avec son maillage si particulier qui enclos des parcelles cultivées et prairies. La région ne se peuple guère ; fermes et hameaux restent isolés et, seuls, au loin, quelques clochers solitaires indiquent la présence de villages. Si la navigation

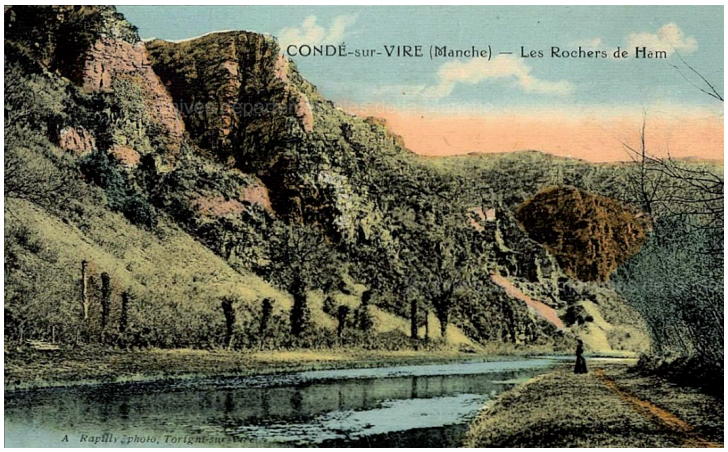

Archives de la Manche

Les Rochers de Ham au début du XX^e siècle

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie

sur la Vire est pratiquée depuis le Moyen-Âge, c'est en 1852 que la rivière est rendue navigable de Pont-Farcy à Saint-Lô. Depuis le chemin de halage, tracé en rive gauche, les gabarres tirées par de lourds chevaux, transportent du foin, du charbon, de la chaux et de la pierre à bâtir. Des carrières sont exploitées le long de la voie navigable et les Roches de Ham voient s'ouvrir quelques fronts de taille à leur pied, en 1880. Au début du XX^{è} siècle, le développement du tourisme fait naître la renommée du lieu. Le paysage, vanté dans les premiers guides touristiques, est chanté par les poètes locaux : « *Roches dont le nom se détache – Comme après l'effort d'un titan – Nom brutal comme un coup de hache – Roches de Ham* » (Louis Beuve). De nombreuses cartes postales sont éditées représentant le superbe panorama des crêtes et le paysage pittoresque d'escarpements rocheux au pied desquels la Vire coule, large et paisible. Les Roches de Ham sont classées dans le patrimoine national, en juillet 1914. Les carrières cessent d'être exploitées et, en 1926, la navigation commerciale disparait de la Vire, supplantée par les transports routiers et ferroviaires. Seuls les touristes et les promeneurs dominicaux fréquentent le site pour admirer la vallée calme et solitaire, les rochers illuminés de l'or des ajoncs ou, au printemps, les prairies enneigées de la floraison des pommiers. A partir des années 1960, la végétation se développe en rive droite, tant sur la berge, au pied de la falaise, que sur le versant et le sommet. Les crêtes dentelées s'arrondissent sous le couvert végétal et le paysage s'adoucit. Escarpements, chaos, rocheux, belvédères... émergent à peine du long ruban vert, écrin de la rivière.

DREAL/P.Galineau

Rochers surplombant la Vire

Le site

Au cœur du bocage normand, les Roches de Ham forment un superbe belvédère qui domine de 80 mètres la vallée de la Vire et le bocage alentours. Entre deux méandres de la rivière, le site est très étendu. Depuis le pont Hébert jusqu'à celui de la Roque, la Vire nonchalante longe les rochers en un vaste croissant, frontière entre le bocage doucement vallonné et la barrière rocheuse boisée. Si le site naturel est assez étendu, le site classé ne concerne que la partie la plus spectaculaire des Roches, face au hameau du Grand Val de Vire. Peu de repères existent pour le délimiter visuellement, seuls la Vire, en bas, et le petit chemin qui court sur les crêtes permettent de le repérer parmi un paysage d'une grande unité. Sur les hauteurs, le petit sentier, bordé de buis, longe l'à-pic des falaises sous un boisement dominés par les chênes. Il donne accès à quelques balcons (dont celui du petit restaurant) en surplomb de la Vire, long ruban scintillant, limite du bocage qui s'étend à perte de vue. La promenade sur l'ancien chemin de halage offre un tout autre visage. Les rochers pittoresques du siècle dernier sont aujourd'hui masqués par une végétation qui a effacé le paysage chaotique de rochers, de crêtes et de canyons. Seuls les pans les plus verticaux surgissent encore des arbres qui couvrent les terrains les moins pentus. Le développement de la végétation en pied de falaise, sur le versant et au sommet a adoucit la sauvage brutalité du site qui offrait autrefois un contraste spectaculaire avec le paisible bocage.

Devenir du site

S'il est moins spectaculaire qu'au début du siècle dernier, le site des Roches de Ham a pourtant conservé, à juste titre, sa grande notoriété. Non loin de la ville de Saint-Lô, c'est un espace de loisirs et de détente très appréciés par les citadins et les touristes qui y pratiquent de multiples activités dans un cadre magnifique (randonnées pédestres, équestres et cyclistes ; canoë-kayak, escalade, pêche...). Le site classé qui couvre à peine plus de 4 hectares est la propriété de la commune de Condé-sur-Vire et il a intégré les Espaces Naturels Sensibles du Département. Il se trouve au cœur d'un ensemble paysager de plus de 70 hectares qui a fait l'objet d'un plan de gestion 2006-2015 qui proposait notamment d'agrandir l'ENS à l'ensemble du paysage : bocage et falaise rocheuse.

Source : Roches de Ham, Plan de gestion 2006-2015 : Alain Livory, Agnès Spalart, Peter Stalleger

DREAL/P.Galineau

La Vire sous les Roches de Ham

Date de parution : septembre 2013
DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP
10 boulevard du général Vanier CS 60040
14006 Caen cedex
Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87
courriel :
DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).